

e) Préparation pratique.

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **21 (1920-1921)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour le moment il ne tient pas compte des documents réunis par le Comité international de l'enseignement mathématique, très peu répandus dans la République argentine. Le programme contient: dispositions constitutionnelles; liberté d'enseignement; laïcité, gratuité et obligation de l'enseignement; éducation nationaliste, éducation de la femme; enseignement universitaire, secondaire, normal, spécial et primaire, argentin et comparé. Système de rentes de l'instruction; loi de pensions et de retraites.

A la Faculté de philosophie et lettres de Buenos Ayres, la législation scolaire est, comme nous l'avons vu, comprise dans le cours de sciences de l'éducation. On n'y tient pas compte non plus des documents émanés du Comité international de l'enseignement mathématique.

e) *Préparation pratique.*

Nous nous sommes occupés déjà de cette question.

A l'Institut du professorat, les élèves doivent, pendant leur troisième année d'études, assister aux classes de mathématiques faites par les professeurs de l'Institut ou ceux du Collège national annexe qui dirigent aussi la pratique de l'enseignement des candidats à l'enseignement. Quand ils ont assisté à un bon nombre de classes, ces mêmes candidats doivent enseigner eux-mêmes dans certaines classes, mais toujours sous le contrôle du professeur. Dans la quatrième et dernière année, ils doivent se charger pour leur compte de l'enseignement au Collège national annexe, et cela pendant plusieurs semaines. Après cette pratique les élèves candidats se réunissent avec le professeur de l'Institut, font la critique de l'enseignement donné et traitent, en même temps, des questions de méthodologie spéciale qui en résultent; les candidats doivent présenter des rapports et fournir des renseignements sur les méthodes appliquées à l'enseignement. On ne fait donc pas une année de stage, après avoir terminé les études à l'Institut. Comme le collège national où l'on fait la pratique dépend du même Institut, il n'y a aucune difficulté pour le développement de cette forme de pratique.

A la Faculté des sciences de l'éducation de La Plata, l'élève doit assister, au moins, à six leçons du professeur données soit aux élèves du lycée de jeunes filles annexe à la Faculté, soit à ceux du Collège national annexe à l'Université; après ces classes il peut commencer la pratique personnelle qu'il ne pourra faire avant d'avoir passé les épreuves des cours de méthodologie générale et spéciale. Cette pratique doit consister en 25 leçons de mathématiques données au lycée ou collège, en place du professeur et en sa présence. Durant la période où l'élève assiste à la pratique il doit suivre régulièrement le cours de critique pédagogique. Chaque leçon du candidat doit être précédée d'un projet développé par écrit dans un cahier dont le candidat est

muni à cet effet. Le développement du thème comprend: a) sujet; b) procédé (principe, moyens, but); c) illustrations et exercices.

Ce projet doit être remis au professeur avant chaque leçon. La pratique est placée sous la surveillance directe du professeur de méthodologie spéciale et du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation.

Comme on le voit, ces leçons sont parallèles aux études théoriques scientifiques et n'ont pas la forme de stages succédant aux études universitaires. Cela ne présente pas non plus de difficultés quant à la pratique, puisque le lycée et le collège sont annexes à l'Université.

A la Faculté de philosophie et lettres, la méthode est presque exactement la même.

2. — *La préparation professionnelle est-elle contrôlée par un examen ou par des leçons d'épreuve? Quelle est l'organisation de ces examens?*

Dans tous les instituts supérieurs du pays, la préparation se contrôle au moyen d'examens partiels auxquels est soumis le candidat une fois par an, sur chaque branche; s'il est admis à cet examen il obtient la promotion dans cette branche; s'il est refusé il doit passer un nouvel examen sur la même branche. Dans les matières concernant la pratique de l'enseignement, l'élève doit également subir avec succès un examen.

Pour entrer dans plus de détails, nous avons dans les divers instituts et facultés, les méthodes suivantes:

A l'Institut national du professorat secondaire il y a des examens pour chaque branche, à la fin de l'année scolaire en novembre, et des examens complémentaires au mois de mars suivant; les bureaux d'examens sont formés par trois professeurs, celui qui a donné l'enseignement inclus. L'examen est exclusivement oral; la première partie porte sur le maniement des appareils instruments etc. ou sur les travaux pratiques exécutés par l'élève, durant l'année, la seconde, sur une partie du programme, choisie par le professeur; la durée de l'examen est de 20 à 30 minutes, dans son ensemble. Les élèves qui échouent en novembre peuvent refaire l'examen en mars. Les élèves refusés en mars doivent répéter le cours intégralement.

Pour le cours pratique l'élève a besoin de l'approbation du professeur pour se présenter à l'examen; au cas contraire, il doit répéter le cours. Ceux qui y sont autorisés par le professeur doivent donner une leçon modèle en octobre, sur chacune des matières de leur spécialité. L'élève refusé à la leçon modèle doit répéter le cours.

Les chiffres servant à l'appréciation des examens vont de 0 à 10, comme suit: 0 refusé; 1, 2, 3 ajourné (les porteurs de ces notes doivent refaire leur examen en mars); 4 suffisant; 5 et 6 bien; 7, 8, 9 distingué; 10 excellent.

A la Faculté des sciences de l'éducation de La Plata le professeur doit remettre le 1^{er} août et le 1^{er} novembre les notes de chacun de ses élèves; pour cela, il peut leur demander des monographies, des tra-

vaux spéciaux, leur faire faire des conférences ou des récitations; les élèves qui ont une moyenne suffisante peuvent se présenter à l'examen, les autres doivent répéter le cours. Les examens ont lieu en mars et en décembre; dans les matières où l'on exige des travaux pratiques, l'élève ne pourra subir l'examen s'il n'a pas fait les travaux exigés par le professeur. La note donnée à l'élève est la moyenne des notes reçues pour l'examen et de celle du travail annuel apprécié par le professeur. Les élèves refusés doivent répéter le cours en entier; celui qui serait refusé à un examen pendant trois années consécutives ne pourrait plus être admis à ce cours. La durée de l'examen est celle que le bureau d'examen juge nécessaire. Ne sont admissibles à l'épreuve pratique que ceux qui ont subi avec succès les épreuves de méthodologie générale et spéciale; ils doivent avoir assisté aux séances de critique pédagogique et avoir suivi avec satisfaction le stage pratique; tout candidat dont les leçons laissent à désirer, soit par manque de préparation ou d'aptitudes est ajourné et si à de nouvelles épreuves il en est de même, il est éliminé du cours.

L'appréciation se fait de 0 à 10 comme suit: 0 refusé, 1, 2, et 3 ajourné, 4 et 5 passable, 6 et 7 bien, 8 et 9 distingué; 10 excellent.

IV. — PERFECTIONNEMENT ULTÉRIEUR DES PROFESSEURS.

a) Les professeurs de l'enseignement secondaire sont-ils appelés à suivre plus tard des cours de vacances ou des conférences leur permettant de se tenir au courant des progrès de la science et de l'enseignement scientifique? Ou peuvent-ils obtenir un congé d'un ou deux semestres dans ce but, au bout d'un certain nombre d'années d'enseignement?

A cela on peut répondre négativement. En Argentine rien de cela n'existe: On n'invite pas les professeurs de l'enseignement secondaire à suivre des cours de vacances, pas plus qu'on ne leur accorde de congé de temps à autre pour rafraîchir leurs connaissances et leur permettre de se tenir au courant des progrès de la science de leur spécialité.

Seule la Faculté des Sciences physiques, mathématiques et astronomiques de l'Université nationale de La Plata a établi un cycle de conférences qui se donnent pendant les vacances d'hiver, au mois de juillet et qui durent environ quinze jours. Ce cycle établi par la dite Faculté, de sa propre initiative est destiné aux professeurs de mathématiques et de physique; à cet objet, la Faculté les invite à se rendre à La Plata par groupes de 20 à 30, chaque année, afin d'entendre les leçons de ses professeurs spécialisés dans ces branches, et pour que les professeurs secondaires puissent travailler dans les vastes cabinets de l'Institut de physique qui appartient à la Faculté. La Faculté mentionnée organise ses conférences de façon que les professeurs